

# 5.1

## Avis et communiqués

---

---

## 5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

### Mise à jour par l'Autorité des marchés financiers des Guides de l'actuaire concernant le rapport sur l'Examen de la santé financière des assureurs de dommages et des assureurs de personnes

Cet avis s'adresse aux assureurs de dommages et aux assureurs de personnes à charte du Québec assujettis à la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1 (la « Loi »), ainsi qu'à leur actuaire désigné (l'« actuaire »).

Conformément à l'article 128 de la Loi, l'actuaire prépare, aux dates déterminées par l'Autorité, une étude sur la situation financière de l'assureur autorisé. En vertu de ce même article, l'étude doit aussi porter sur la situation financière projetée de l'assureur autorisé et elle doit décrire les répercussions financières qui pourraient découler des activités de l'assureur.

De plus, conformément à l'article 133 de la Loi, un assureur autorisé transmet annuellement à l'Autorité, aux dates que celle-ci détermine, l'étude sur la situation financière de l'assureur visée à l'article 128.

Dans le but d'aider l'actuaire à produire le rapport découlant de cette étude (le « rapport sur l'Examen de la santé financière »), l'Autorité publie annuellement un guide afin de préciser ses attentes.

À cet effet, l'Autorité a publié les guides suivants :

- *Guide de l'actuaire concernant le rapport sur l'Examen de la santé financière des assureurs de dommages* (incluant le fichier Excel à transmettre).
- *Guide de l'actuaire concernant le rapport sur l'Examen de la santé financière des assureurs de personnes* (incluant le fichier Excel à transmettre).

Ces guides visent la préparation du rapport sur l'Examen de la santé financière. Ce rapport doit être basé sur les résultats vérifiés à la fin de l'exercice financier précédent et être transmis à l'Autorité au plus tard :

- Le **31 octobre 2024** dans le cas où l'exercice financier précédent se termine le 31 octobre 2023;
- Le **31 décembre 2024** dans le cas où l'exercice financier précédent se termine le 31 décembre 2023; et
- Le **31 mars 2025** dans le cas où l'exercice financier précédent se termine le 31 mars 2024.

#### Disponibilité des guides sur le site Web de l'Autorité

Ces guides sont disponibles dans la section « Rapport sur l'Examen de la santé financière » du site Internet de l'Autorité :

- *Guide de l'actuaire concernant le rapport sur l'Examen de la santé financière des assureurs de dommages* (incluant le fichier Excel à transmettre)  
<https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/>.
- *Guide de l'actuaire concernant le rapport sur l'Examen de la santé financière des assureurs de personnes* (incluant le fichier Excel à transmettre)  
<https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/>.

### Dépôt électronique des documents et sanctions administratives

Pour plus de détails concernant les documents et renseignements à fournir à l'Autorité, le dépôt électronique des documents et les sanctions administratives pécuniaires qui s'appliquent, veuillez consulter l'avis suivant sous la rubrique *Avis de l'Autorité relatif au dépôt de l'état et autres documents* de la section « États financiers », également disponible sur le site Web de l'Autorité :

- *Avis relatif au dépôt de l'état annuel et autres documents pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 - Assureurs de dommages autorisés à exercer leurs activités au Québec* : <https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/>.
- *Avis relatif au dépôt de l'état annuel et autres documents pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024 - Assureurs de dommages autorisés à exercer leurs activités au Québec* : <https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/>.
- *Avis relatif au dépôt de l'état annuel et autres documents pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2023 - Assureurs de personnes autorisés à exercer leurs activités au Québec* : <https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/>.
- *Avis relatif au dépôt de l'état annuel et autres documents pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 - Assureurs de personnes autorisés à exercer leurs activités au Québec* : <https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/>.

### Renseignements additionnels :

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :  
[Info-divulgations@lautorite.qc.ca](mailto:Info-divulgations@lautorite.qc.ca)

Le 25 avril 2024

### **Avis relatif au dépôt de l'état intermédiaire et autres documents pour le semestre se terminant le 30 avril 2024 – Assureurs de dommages autorisés à exercer leurs activités au Québec**

En vertu des dispositions de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1 (la «Loi»), tout assureur autorisé doit préparer et transmettre à l'Autorité des marchés financiers (l'«Autorité»), en la forme, la teneur et à la date que celle-ci détermine, les documents et les renseignements prévus à la Loi ou requis par l'Autorité (les «documents et renseignements exigés»).

Le dépôt électronique par l'entremise des Services en ligne (les «SEL») de l'Autorité est obligatoire pour tous les documents et renseignements exigés.

Les annexes du présent avis contiennent les exigences spécifiques de l'Autorité relatives au dépôt des documents pour l'exercice financier se terminant le 30 avril 2024. Une version intégrale de ce présent avis est également disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse :

<https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/>

La version complète des documents portant signatures devra être conservée au bureau de l'assureur, pour fins d'examen par l'Autorité, le cas échéant.

**Sanctions administratives pécuniaires**

Nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité de chaque assureur de s'assurer que l'Autorité reçoive, aux dates déterminées, les documents et renseignements exigés.

Des sanctions administratives pécuniaires peuvent être imposées à un assureur autorisé en cas de défaut de transmettre à l'Autorité les documents ou renseignements exigés ou lorsque ceux-ci sont incomplets ou ne sont pas transmis avant l'échéance prévue ou s'il refuse de les communiquer ou d'en donner accès à l'Autorité, conformément aux articles 491 et suivants de la Loi.

**Transmission électronique des données financières et autres documents**

Le *Guide d'instructions pour la transmission des divulgations (Assureurs)* explique la procédure à suivre pour le dépôt de fichiers sur les SEL de l'Autorité et fournit des instructions spécifiques, entre autres, les noms des fichiers à utiliser. Il est disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse :

<https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/>

Veuillez noter que le *Guide d'instructions pour la transmission des divulgations (Assureurs)* concernant l'utilisation des SEL ne dresse pas la liste de tous les documents et renseignements exigés ni la date d'échéance pour leur dépôt à l'Autorité.

**Renseignements additionnels :**

Si des renseignements s'avéraient nécessaires, veuillez adresser vos questions par courriel à l'adresse : [Info-Divulgations@lautorite.qc.ca](mailto:Info-Divulgations@lautorite.qc.ca)

Le 25 avril 2024

**ASSUREURS ET RÉASSUREURS DE DOMMAGES  
AUTORISÉS À EXERCER LEURS ACTIVITÉS AU QUÉBEC  
DOCUMENTS REQUIS POUR LE SEMESTRE SE TERMINANT LE 30 AVRIL 2024**

## CHARTRE DU QUÉBEC

## ANNEXE 1

Société par actions, Société mutuelle membre d'une fédération et Société mutuelle	Code du relevé	Format du fichier	Échéance Nombre de jours suivant la date de fin du semestre
<ul style="list-style-type: none"> <li>Relevé P&amp;C (PC1/PC2/PCPROV), dûment <b>signé</b>. Le PDF doit être complet, en version imprimable, conforme à la version conservée au bureau de l'assureur.</li> </ul>	-	PDF	45 jours
<ul style="list-style-type: none"> <li>Relevé P&amp;C (PC1/PC2/PCPROV).</li> </ul>	-	Excel	45 jours
<ul style="list-style-type: none"> <li>Attestation de conformité des versions - Relevé P&amp;C, dûment <b>signée</b>. <a href="https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/">https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/</a> (Formulaires et instructions)</li> </ul>	110	PDF	45 jours
<ul style="list-style-type: none"> <li>Relevé relatif au test du capital minimal (TCM) / Test de suffisance de l'actif des succursales (TSAS), dûment <b>signé</b>. Le pdf doit être complet, en version imprimable, conforme à la version conservée au bureau de l'assureur.</li> </ul>	-	PDF	45 jours
<ul style="list-style-type: none"> <li>Relevé relatif au test du capital minimal (TCM) / Test de suffisance de l'actif des succursales (TSAS).</li> </ul>	-	Excel	45 jours
<ul style="list-style-type: none"> <li>Attestation de conformité des versions - Relevé TCM/TSAS, dûment <b>signée</b>. <a href="https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/">https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/</a> (sous Formulaires et instructions)</li> </ul>	710	PDF	45 jours

**ASSUREURS ET RÉASSUREURS DE DOMMAGES  
AUTORISÉS À EXERCER LEURS ACTIVITÉS AU QUÉBEC  
DOCUMENTS REQUIS POUR LE SEMESTRE SE TERMINANT LE 30 AVRIL 2024**

## CHARTRE DU CANADA

## ANNEXE 2

Société par actions et Société mutuelle	Code du relevé	Format du fichier	<u>Échéance</u> Nombre de jours suivant la date de fin du semestre
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relevé P&amp;C (PC1/PC2/PCPROV), dûment <b>signé</b>. Le PDF doit être complet, en version imprimable, conforme à la version conservée au bureau de l'assureur.</li> </ul>	-	PDF	45 jours
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relevé P&amp;C (PC1/PC2/PCPROV).</li> </ul>	-	Excel	45 jours
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestation de conformité des versions - Relevé P&amp;C, dûment <b>signée</b>. <a href="https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/">https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/</a> (Formulaires et instructions)</li> </ul>	110	PDF	45 jours
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relevé relatif au test du capital minimal (TCM) / Test de suffisance de l'actif des succursales (TSAS), dûment <b>signé</b>. Le pdf doit être complet, en version imprimable, conforme à la version conservée au bureau de l'assureur.</li> </ul>	-	PDF	45 jours
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relevé relatif au test du capital minimal (TCM) / Test de suffisance de l'actif des succursales (TSAS).</li> </ul>	-	Excel	45 jours
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestation de conformité des versions - Relevé TCM/TSAS, dûment <b>signée</b>. <a href="https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/">https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/</a> (sous Formulaires et instructions)</li> </ul>	710	PDF	45 jours

**Avis relatif au dépôt de l'état intermédiaire et autres documents pour le semestre se terminant le 30 avril 2024 – Assureurs de personnes autorisés à exercer leurs activités au Québec**

En vertu des dispositions de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1 (la «Loi»), tout assureur autorisé doit préparer et transmettre à l'Autorité des marchés financiers (l'«Autorité»), en la forme, la teneur et à la date que celle-ci détermine, les documents et les renseignements prévus à la Loi ou requis par l'Autorité (les «documents et renseignements exigés»).

Le dépôt électronique par l'entremise des Services en ligne (les «SEL») de l'Autorité est obligatoire pour tous les documents et renseignements exigés.

Les annexes du présent avis contiennent les exigences spécifiques de l'Autorité relatives au dépôt des documents pour l'exercice financier se terminant le 30 avril 2024. Une version intégrale de ce présent avis est également disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse :

<https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/>

La version complète des documents portant signatures devra être conservée au bureau de l'assureur, pour fins d'examen par l'Autorité, le cas échéant.

**Sanctions administratives pécuniaires**

Nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité de chaque assureur de s'assurer que l'Autorité reçoive, aux dates déterminées, les documents et renseignements exigés.

Des sanctions administratives pécuniaires peuvent être imposées à un assureur autorisé en cas de défaut de transmettre à l'Autorité les documents ou renseignements exigés ou lorsque ceux-ci sont incomplets ou ne sont pas transmis avant l'échéance prévue ou s'il refuse de les communiquer ou d'en donner accès à l'Autorité, conformément aux articles 491 et suivants de la Loi.

**Transmission électronique des données financières et autres documents**

Le *Guide d'instructions pour la transmission des divulgations (Assureurs)* explique la procédure à suivre pour le dépôt de fichiers sur les SEL de l'Autorité et fournit des instructions spécifiques, entre autres, les noms des fichiers à utiliser. Il est disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse :

<https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/>

Veuillez noter que le *Guide d'instructions pour la transmission des divulgations (Assureurs)* concernant l'utilisation des SEL ne dresse pas la liste de tous les documents et renseignements exigés ni la date d'échéance pour leur dépôt à l'Autorité.

**Renseignements additionnels :**

Si des renseignements s'avéraient nécessaires, veuillez adresser vos questions par courriel à l'adresse : [Info-Divulgations@lautorite.qc.ca](mailto:Info-Divulgations@lautorite.qc.ca)

Le 25 avril 2024

**ASSUREURS ET RÉASSUREURS DE PERSONNES  
AUTORISÉS À EXERCER LEURS ACTIVITÉS AU QUÉBEC  
DOCUMENTS REQUIS POUR LE SEMESTRE SE TERMINANT LE 30 AVRIL 2024**

## CHARTRE DU QUÉBEC

## ANNEXE 1

Société par actions, Société mutuelle et Société de secours mutuels	Code du relevé	Format du fichier	<u>Échéance</u> Nombre de jours suivant la date de fin du semestre
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relevé Vie (LF1/LF2/LFPROV), dûment <b>signé</b>. Le PDF doit être complet, en version imprimable, conforme à la version conservée au bureau de l'assureur.</li> </ul>	-	PDF	45 jours
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relevé Vie (LF1/LF2/LFPROV).</li> </ul>	-	Excel	45 jours
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestation de conformité des versions - Relevé Vie, dûment <b>signée</b>. <a href="https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/">https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/</a> (Formulaires et instructions)</li> </ul>	110	PDF	45 jours
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relevé ESCAP, Exigences de suffisance du capital en assurance de personnes, dûment <b>signé</b>. Le PDF doit être complet, en version imprimable, conforme à la version conservée au bureau de l'assureur.</li> </ul>	-	PDF	45 jours
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relevé ESCAP, Exigences de suffisance du capital en assurance de personnes.</li> </ul>	-	Excel	45 jours
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestation de conformité des versions - Relevé ESCAP, dûment <b>signée</b>. <a href="https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/">https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/</a> (Formulaires et instructions)</li> </ul>	710	PDF	45 jours



**ASSUREURS ET RÉASSUREURS DE PERSONNES  
AUTORISÉS À EXERCER LEURS ACTIVITÉS AU QUÉBEC  
DOCUMENTS REQUIS POUR LE SEMESTRE SE TERMINANT LE 30 AVRIL 2024**

**CHARTRE DU CANADA**

**ANNEXE 2**

<b>Société par actions, Société mutuelle et Société de secours mutuels</b>	<b>Code du relevé</b>	<b>Format du fichier</b>	<b>Échéance Nombre de jours suivant la date de fin du semestre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relevé Vie (LF1/LF2/LFPROV), dûment <b>signé</b>. Le PDF doit être complet, en version imprimable, conforme à la version conservée au bureau de l'assureur.</li> </ul>	-	PDF	45 jours
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relevé Vie (LF1/LF2/LFPROV).</li> </ul>	-	Excel	45 jours
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestation de conformité des versions - Relevé Vie, dûment <b>signée</b>. <a href="https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/">https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/</a> (Formulaires et instructions)</li> </ul>	110	PDF	45 jours
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relevé ESCAP, Exigences de suffisance du capital en assurance de personnes, dûment <b>signé</b>. Le PDF doit être complet, en version imprimable, conforme à la version conservée au bureau de l'assureur.</li> </ul>	-	PDF	45 jours
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relevé ESCAP, Exigences de suffisance du capital en assurance de personnes.</li> </ul>	-	Excel	45 jours
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestation de conformité des versions - Relevé ESCAP, dûment <b>signée</b>. <a href="https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/">https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/</a> (Formulaires et instructions)</li> </ul>	710	PDF	45 jours